



Separation et garde d'enfant , je vie avec ma fille en france

Par **vane4477**, le **10/12/2009** à **03:10**

Bonjours,rnje me suis separer en 2005 du pere de ma fille , nous vivions en espagne, juridiquement il n'y a jamais eut pour le moment de jugement ,cependant j 'ai denoncer la-bas en espagne le pere de ma fille pour plusieurs chose , la premiere pour ne pas s'occuper d'elle , il n'a payer que 5 mois de pension alimentaire et ne l'a jamais prit en visite le week-end , sauf rare exeception ou il voiyait ma fille chez sa mere , mais bon il ne s'en ai jamais occuper , deuxieme chose nous etions tous deux proprietaire du maison en espagne qu'il a arreter de payer a la suite de notre separation et dont il refusait un quelconque arrangement ou bien s'enlever de la maison ou bien trouver une autre solucion bref rien , troisieme chose mais non demontrer pour harcelement mais je n'ai pu le denoncer ni lui ni sa famille car la police avait besoin de preuve et je ne pouvait prouver que le faite que son amie , la femme qui partage desormais sa vie , m'avait harceler et menacer bref , a ce jour , c'est a dire le jeudi 10 decembre 2009 j'ai tous perdu ma maison que j'ai lutter durant 3 ans et demi pour conserver , ma vie en espagne , que j'ai du quitter car j'etait a la rue , tous en plus il n'y a eut aucune suite a aucune des plaintes ni pour le fait qu'il est abandonné sa fille ni rien , je ne comprend pas , apparemment il a demander sa garde et un jugement devrait avoir lieu si mes information son exacte , je voudrait savoir comment me defendre et comment empecher cette personne et sa famille de nous empoissonner plus la vie qu'il ne l'on deja fait , je n'en peut plus , je suis partit d'espagne mais le cauchemar continue , je vie en france desormais avec ma fille , je voudrait vivre ma vie normalement , sans me reveiller tous les matins en me demendant qu'est ce que ce sera la prochaine fois , ou pouvoir serrer ma fille dans mes bras sans me dire que c'est peut etre la derniere fois que je pourrait le faire en vivant elle a mes coter . en vous remercient de me repondre car je ne sais plus a qu'elle porte frapper , ni vers qui me retourner .

Par **jeetendra**, le **10/12/2009** à **09:35**

[fluo]CIDFF 93[/fluo]rn1, rue Pierre Curie93120 LA COURNEUVErnTel :01 48 36 99 02rnFax :01 48 36 07 56rnCourriel :cidf93@wanadoo.frSite :www.infofemmes.comrnBonjour, contactez l'Association cidff à la Courneuve, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à faire valoir vos droits en tant que mère, courage à vous, bonne journée.